

Conditions générales de ventes

ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

Les présentes Conditions Générales de Ventes (CGV) s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des prestations proposées par le praticien certifié David BEN SOUSSAN, auto-entreprise dénommée ci-dessous DAVID BEN SOUSSAN, immatriculée sous le numéro SIREN 807425970, et à l'ensemble de ses clients, quel que soit leur statut ou qualité.

En conséquence, la réalisation d'une commande par un client pour une prestation proposée, soit directement aux salons de massage situés au 40 rue du Faubourg du Temple, 75011 Paris, soit par téléphone au 06.31.85.85.34, soit sur le site internet www.empreintezen.com, implique l'adhésion de ce dernier et son acceptation, sans réserve, aux présentes CGV, sauf accord particulier préalablement convenu par écrit entre les parties.

David BEN SOUSSAN se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables à une commande sont celles en vigueur au moment de la passation de la commande. En cas de modification, les CGV modifiées ne seront applicables que pour les commandes passées suite à la modification et non aux commandes antérieures.

Tout autre document que les présentes CGV (notamment les publicités, prospectus, flyers, ...) n'a qu'une valeur informative de l'activité proposée par David BEN SOUSSAN et n'est pas contractuel.

ARTICLE 2 – DÉFINITIONS

Les Prestations proposées sont celles qui figurent sur le site internet de DAVID BEN SOUSSAN (empreintezen.com) et au salon de massage, à savoir :

- Les prestations de massage bien-être à la séance ou en forfait
- Les cartes cadeaux pour ces mêmes prestations de massages bien-être
- La réservation pour ces prestations de massage bien-être

Le client est la personne qui réserve une séance de massage bien-être ou qui achète une carte-cadeau de David BEN SOUSSAN (Empreinte Zen).

Le bénéficiaire est la personne qui reçoit une carte-cadeau de David BEN SOUSSAN (Empreinte Zen).

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE RÉALISATION DES PRESTATIONS

La finalité de l'activité de Empreinte Zen réalisé par David BEN SOUSSAN est exclusivement le bien-être de la personne. Conformément à la législation en vigueur, les massages bien-être pratiqués par David BEN SOUSSAN en l'absence de diagnostic et de traitement thérapeutique, ne s'apparentent en rien, ni dans le contenu ni dans l'objectif, à la pratique de la Masso-Kinésithérapie, ainsi qu'à toute pratique médicale. Il s'agit de techniques manuelles de bien-être et de relaxation uniquement. Sont également exclues de l'activité de Empreinte Zen toutes prestations à caractère érotique ou sexuel. Au minimum, le port du string jetable est obligatoire, aucun massage nu ne sera réalisé. Tout comportement déplacé envers David BEN SOUSSAN fera l'objet de poursuites judiciaires.

David BEN SOUSSAN Empreinte Zen n'intervient que sur rendez-vous au salon de massage situé au 40 rue du Faubourg du Temple, 75011 Paris

Il peut ponctuellement se déplacer dans un rayon de 30km à partir de la salle de massage au domicile du client, en milieu professionnel, ou dans tous lieux recevant du public (cadres événementiels, salons, congrès, ...) sur acceptation d'un devis par le client. Dans ce cas, le client s'engage à mettre à disposition de David BEN SOUSSAN un espace (minimum 4 m²) dont les conditions d'hygiène, de calme et de sécurité sont compatibles avec la réalisation d'un massage.

Les prestations sont proposées selon les horaires indiqués sur la page « Accueil » du site internet www.empreintezen.com. David BEN SOUSSAN se réserve le droit de modifier les horaires à tout moment.

Lors des séances de massage bien-être, David BEN SOUSSAN met à la disposition du client tout le matériel professionnel nécessaire (table de massage, linge de protection, serviettes, huiles de massage, musique d'accompagnement, ...) et se réserve le droit de refuser une séance de massage bien-être en cas d'hygiène douteuse de la part du client et/ou de comportement déplacé.

La séance commence par un échange entre David BEN SOUSSAN et le client qui permet de faire le point sur la condition et les besoins du client afin de déterminer le massage le plus adapté. Un temps sera laissé au client afin qu'il puisse s'installer. Le confort et la pudeur du client seront assurés par un jeu de drap et de serviettes.

À la fin du massage, un temps sera laissé au client pour qu'il reprenne ses esprits et qu'il se rhabille. Un point sera fait sur le ressenti mutuel et quelques conseils seront prodigués.

Les séances comprennent la prise en charge, l'installation, le massage et l'échange de fin.

ARTICLE 4 – LES CONTRE-INDICATIONS AUX MASSAGES

Lorsqu'il est pratiqué par un professionnel qualifié, le massage bien-être est en général sans risque et plutôt bénéfique. Cependant, en cas de maladie ou de doute, il est recommandé au client de demander un avis médical. En effet, il existe des contre-indications totales, locales ou temporaires au massage, et certains traitements requièrent des précautions à prendre par David BEN SOUSSAN. Dans tous les cas, les zones présentant des varices, des brûlures, des plaies ouvertes ou tout signe d'inflammation ou d'infection locale ne seront pas massées.

Les contre-indications au massage sont :

- État fébrile, infectieux ou contagieux
- Hémophilie
- Phlébite
- Hypertension artérielle sévère si non traitée efficacement
- Douleur aiguë, inflammation ou blessure
- Opération chirurgicale de moins de 3 mois

- Grossesse de moins de 3 mois
- État d'ébriété

Quelques précautions à prendre :

- Grossesse plus de 3 mois : Il est préférable de demander un avis médical s'il y a un souci pendant la grossesse
- Cancer, troubles cardiaques, toute maladie systémique, chronique ou auto-immune : un avis médical écrit précisant les précautions à prendre est obligatoire
- En cas d'allergie, de traitement anticoagulant et/ou d'allaitement, prévenir David BEN SOUSSAN

En cas de contre-indication, le client déclare informer au préalable David BEN SOUSSAN au premier rendez-vous ainsi qu'au rendez-vous suivant pour tout changement de son état de santé.

En conséquence, David BEN SOUSSAN se réserve le droit de refuser à tout moment un client dont l'état de santé ne serait pas compatible avec la réalisation d'un massage bien-être sur sa personne sans avis médical préalable.

ARTICLE 5 – CONDITIONS FINANCIÈRES

Les tarifs des prestations proposées sont indiqués en euros sur le site www.empreintezen.com et au salon de massage situé au 40 rue du Faubourg du Temple, 75011 Paris. Les prix sont fermes et définitifs hors action promotionnelle.

DAVID BEN SOUSSAN n'est pas assujéti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) conformément à l'article 293B du Code Général des Impôts, les prix mentionnés sur le site internet et au salon de massage sont donc indiqués sans TVA. Dans l'hypothèse où DAVID BEN SOUSSAN deviendrait assujéti à la TVA, les tarifs affichés sur le site seront réajustés en conséquence et applicables à toute commande passée suivant la date de son assujettissement.

DAVID BEN SOUSSAN se réserve également le droit de modifier ses tarifs à tout moment, étant précisé que les prestations seront facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de la réservation du rendez-vous ou de l'achat de la carte cadeau.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE PRISE DE RENDEZ-VOUS

6.1. Prise de rendez-vous

La prise de rendez-vous s'effectue sur le site internet via la plateforme KALENDES <https://www.kalendes.com/empreintezen/#/reserve> ou par téléphone. Toutes les coordonnées nécessaires à la prise de rendez-vous sont disponibles sur le site internet www.empreintezen.com, notamment via le formulaire de réservation en ligne.

La réservation en ligne est ouverte uniquement pour les séances au salon de massage. Pour les séances en déplacement, la réservation s'effectue par courriel ou téléphone.

Pour réserver en ligne, le formulaire de réservation est à compléter en suivant chaque étape. Le client choisit la prestation souhaitée, la durée ainsi que sa disponibilité. En fonction des critères définis, des créneaux horaires lui seront proposés. Si les créneaux sont grisés, c'est qu'ils ne sont plus disponibles. Le client finalise sa réservation en indiquant ses coordonnées et ses informations pour le paiement.

Si le client détient un code promo, il doit le saisir dans le champ « Code Promotionnel » et doit cliquer sur « Appliquer » lors de l'étape « Paiement ».

La réservation sera considérée comme validée uniquement lors de la réception de l'email de validation envoyé par l'adresse email accueil@empreintezen.kalendes.com

Afin d'organiser l'emploi du temps du salon de massage, la réservation en ligne est ouverte jusqu'à 2 heures avant l'heure du massage.

6.2. Conditions de modification et d'annulation d'une séance

Le client a la possibilité de modifier gratuitement sa réservation jusqu'à 24h avant le rendez-vous par téléphone. Aucune modification dans les 24h avant la prestation ne sera réalisée, la séance sera considérée comme due.

Le client a la possibilité d'annuler sa réservation jusqu'à 24h avant le rendez-vous par téléphone ou directement sur la plateforme KALENDES. Dans le cas d'une réservation sur internet, le remboursement total de la séance sera effectué sous 7 (sept) jours maximum après l'annulation. Le client n'a pas la possibilité d'annuler sa réservation dans les 24h avant le rendez-vous (sauf justificatif de cas de force majeure). La prestation sera considérée comme due. Aucun remboursement ne sera effectué dans le cas d'une réservation sur internet. Une facturation sera émise pour toute réservation par téléphone. Cette clause est également valable si le client ne se présente pas le jour de la séance.

6.3. Paiement

Pour les réservations sur le site internet, le paiement total de la séance s'effectue directement en ligne par carte bancaire.

Pour les réservations par téléphone, le paiement s'effectue au salon de massage soit par espèces, chèque ou virement au début de la séance.

6.4. Gestion des retards

La prise de rendez-vous par David BEN SOUSSAN est réalisée de façon à ne pas avoir de retard. Un temps est prévu entre chaque massage qui permet d'accueillir le client suivant dans les meilleures conditions possibles.

Il est demandé au client d'arriver à l'heure indiquée lors de la prise de rendez-vous. Si le client arrive

en avance, le salon de massage ne sera peut-être pas encore prêt, si le client arrive en retard, la séance sera écourtée pour ne pas faire attendre les clients suivants. DAVID BEN SOUSSAN se réserve le droit de refuser un client si son retard est trop important pour permettre la réalisation d'une séance de massage correcte et complète. La séance sera considérée comme due.

ARTICLE 7 – MODALITÉS SPÉCIFIQUES POUR LES FORFAITS

Les forfaits sont non nominatifs, non cessibles et ne donnent lieu à aucun remboursement ou extension de la durée de validité, sauf dans le cas où DAVID BEN SOUSSAN ne pourrait assurer la prestation ou pour raison médicale (sur justificatif).

Les forfaits sont valable durant la période mentionnée dans la fiche descriptif de l'article à partir de la date d'achat.

ARTICLE 8 – ACHAT DE CARTES CADEAUX

8.1. L'achat de bons cadeaux

L'achat de bons cadeaux s'effectue au salon de massage ou sur le site internet <https://www.kalendes.com/empreintezen/#/gift>

L'achat de bons cadeaux au salon de massage se fait uniquement sur rendez-vous. Le client a le choix parmi toutes les formules présentes sur la carte des massages. Une carte cadeau sous format PDF sera envoyée au client. Le paiement se fera en espèces, par chèque ou par virement.

L'achat de bons cadeaux sur le site internet est disponible 24h/24. Pour commander, le client choisit le bon cadeau qu'il souhaite offrir et règle son achat. Il recevra un mail de KALENDES Empreinte Zen lui indiquant le numéro du bon cadeau et lui demandant le nom du bénéficiaire. L'achat du bon cadeau n'est validé qu'après le paiement et le renseignement du nom du bénéficiaire.

Les bons cadeaux au format PDF sont envoyés dans les 24h maximum au courriel indiqué lors de la commande.

Un délai de rétractation de 14 jours ouvrables à compter de la réception du paiement du client est prévu sans justificatif ni pénalité.

David BEN SOUSSAN procédera au remboursement des sommes versées par le client dans un délai maximum de 30 (trente) jours à compter de la réception de la demande de remboursement

8.2. Modalités des cartes-cadeaux

Tous les bons cadeaux sont nominatifs et non cessibles.

Sauf indications contraires, les bons cadeaux ont une durée de validité de 1 (un) an à partir de la date d'achat. Ils ne donnent lieu à aucun remboursement ou extension de la durée de validité, sauf dans le cas où David BEN SOUSSAN ne pourrait pas assurer la prestation ou raison médicale (sur justificatif).

La réservation s'effectue par courriel ou par téléphone ou directement sur la plateforme Kalendes. Les modalités de modification ou d'annulation d'une réservation sont les mêmes que celles définies dans l'Article 6 des présentes CGV.

ARTICLE 9 – TARIFS PRÉFÉRENTIELS

Les réductions consenties au titre d'une publicité s'appliquent sur le tarif normal et non sur le tarif promotionnel en cours. Elles sont valables selon les conditions des offres mises en place.

ARTICLE 10 – PRESTATIONS NÉCESSITANT UN DEVIS PERSONNALISÉ (entreprises, événements)

Le devis est valable 30 (trente) jours à partir de la date d'émission de celui-ci.

Le devis et les CGV signés par le client valent pour accord et bon de commande. Le devis et les CGV signés doivent être accompagnés d'un versement de 30 (trente) % du montant total indiqué sur le devis. Le versement de cet acompte se fera par chèque ou virement bancaire.

Sauf délai de paiement supplémentaire convenu par accord entre les deux parties et figurant sur la facture, le solde du paiement s'effectue au comptant dans un délai maximal de 7 (sept) jours ouvrables suivant la date d'émission de la facture, par chèque ou virement bancaire. En cas de retard de paiement, une pénalité fixée à 15 (quinze) % du montant de la facture, par mois de retard entamé, est exigible sans qu'un rappel ne soit nécessaire, dès le jour suivant la date limite de règlement.

Toute demande de report ou d'annulation par le client devra parvenir à David BEN SOUSSAN au moins 7 (sept) jours ouvrables avant la date fixée. À défaut, David BEN SOUSSAN sera en droit de facturer, à titre d'indemnité, 50 (cinquante) % du montant total de la facture, avant déduction de l'acompte perçu.

Si l'annulation intervient dans les 3 (trois) jours ouvrables avant la date fixée, DAVID BEN SOUSSAN sera en droit de facturer, à titre d'indemnité, 75 (soixante-quinze) % du montant total de la facture, avant déduction de l'acompte perçu.

En cas d'annulation sur place ou la veille, l'indemnité sera de 100 (cent) % du montant de la prestation prévue.

En cas d'annulation à l'initiative de David BEN SOUSSAN et si aucune date de remplacement n'est convenue, celle-ci remboursera au client l'acompte perçu dans un délai maximal de 8 (huit) jours.

ARTICLE 11 – INCAPACITÉ DE TRAVAIL

En cas d'incapacité physique temporaire, par suite de maladie ou d'accident de David BEN SOUSSAN, David BEN SOUSSAN se réserve le droit de programmer de nouvelles dates d'interventions en concertation avec le client sans qu'il ne puisse être exigé par ce dernier de

versement d'indemnité. En cas d'incapacité physique permanente du praticien, tout type de contrat ou d'engagement avec les clients de David BEN SOUSSAN seront résiliés de plein droit sans qu'il ne puisse être réclamé à DAVID BEN SOUSSAN une indemnité compensatrice. Les acomptes perçus seront restitués au client dans un délai maximal de 8 (huit) jours suivant la résiliation du contrat.

ARTICLE 12 – LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes CGV sont soumises à la législation française. En cas de litiges, les parties s'engagent à rechercher une solution à l'amiable avant toute action judiciaire. À défaut, tout différend survenant avec un client sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Paris.

ARTICLE 13 – DONNÉES PERSONNELLES

Voir la [Politique de Confidentialité](#).

ARTICLE 14 – RESPONSABILITÉ CIVILE ET PROFESSIONNELLE

Il est précisé que la responsabilité de DAVID BEN SOUSSAN ne saurait être engagé en cas de dommages liés à la négligence d'un client, en particulier s'il n'a pas révélé à David BEN SOUSSAN l'existence de contre-indications l'affectant, que ce soit lors de l'entretien de la première séance visant à l'alerter des contre-indications applicables, ou des rendez-vous ultérieurs en cas de modifications de son état de santé personnel – Voir toutes les contre-indications à l'Article 4.

Date d'entrée en vigueur 22 Août 2022